



SALAIRES 2022

VÉRITABLE DÉCEPTION



CLAUSE DE REVOYURE SALAIRE 2022

UNSA GROUPE RATP AVAIT OBTENU UN BILAN 2022 POUR UN RETOUR SUR L'AUGMENTATION DES 2,2% VERSÉE AU MOIS DE JUILLET

C'est un goût amer qui restera dans la bouche des organisations syndicales réunies ce vendredi 09 décembre 2022.

Le contexte est connu de tous, soit une inflation de 6,2% dans un pays où tout a augmenté. Les plus optimistes parient sur une inflation 2023 de 10,2% !

Votre syndicat UNSA GROUPE RATP a effectué les propositions suivantes :

- **Effet rétroactif de l'augmentation des 2,2% de juillet sur 1 an (soit un rattrapage cumulé d'un minimum de 500 € euro environ versé sur la paie de décembre 2022, et atteignant un niveau d'augmentation de la rémunération de 6,3% sur l'année)**

Réponse de la Direction : non ! ce sera un rattrapage de 6 mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2022 représentant environ 250 €

- **Versement d'une Prime d'ancienneté de 12% par mois du salaire mensuel sur 1 an représentant un minimum de 2150 € par agent**

Réponse de la Direction : non !

- **Préservation du versement de la prime d'intéressement en 2023**

Réponse de la Direction : malgré les mauvais résultats financiers de l'entreprise, oui !

NÉGOCIATIONS SALAIRE 2023

UNSA GROUPE RATP DEMANDE DE VÉRITABLES MESURES DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS DE CHACUN

L'UNSA GROUPE RATP s'est montré offensif et déterminé pour aborder le sujet de la rémunération des agents en 2023.

- Augmentation des points de salaires à la hauteur minimum de l'inflation
- Revalorisation des grilles de salaires métiers
- Mise en place d'une prime d'ancienneté de 12%
- Une clause de revoiture au mois de juillet 2023
- Des mesures CET de paiement
- **UNSA GROUPE RATP** reste toujours favorable à la mise en place d'un contrat salarial sur plusieurs années comme nous l'avons déjà mis en œuvre dans le passé

**AVEC UNSA GROUPE RATP
LES AGENTS SONT SOUTENUS**